Image not found or type unknown

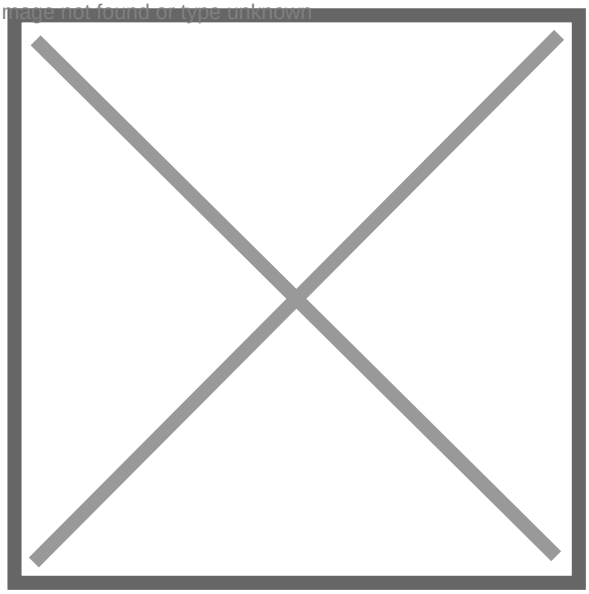

Document de circulation pour étranger mineur DCEM

Par **youcef360**, le **30/01/2014** à **13:58**

Bonjour,

Je viens d'avoir ma carte séjour vpf et je voudrais faire des documents de voyages DCEM pour mes deux enfants,
l'un est né en France, il est scolarisé, il a 7 ans et l'autre a 14 ans, il est scolarisé et il est arrivé en France en 2009, il n'avait pas encore 10 ans je précise qu'il est de nationalité Algérienne.

Ma question est la suivante : est-ce qu'il faut les certificats de scolarité des 6 années ou seulement les certificats de scolarité depuis qu'il est en France, je parle du deuxième enfant bien sûr parce que pour le premier il n'y a pas de problème.

Merci.

Par **océan77**, le **30/01/2014** à **15:04**

Bonjour Youcef
A la prefecture ils vont vous demander le certificat de scolarite de l'année en cours et c'est tout plus leurs acte de naissance et livret de famille plus photo
Cordialement

Par **youcef360**, le **30/01/2014** à **18:29**

bonjour océan
en effet c'est ce qu'ils m'ont demandé pour le petit qui est né ici en France mais pour l'autre enfant qui est né en Algérie ils m'ont demandé les certificats depuis qu'il est là ou depuis 6 ans j'ai pas compris parce que c'est uniquement pour les algériens et les tunisiens il faut qu'il soit en France avant l'age de 10 ans les autres nations c'est avant l'age de 13 ans je ne sais pas pourquoi ?!!!

Par **océan77**, le **30/01/2014** à **19:42**

Effectivement ma réponse concerne l'enfant qui est ne en France,maintenant concernant votre enfant qui est ne en Algérie, je ne peux que dire les documents qu'il demande
Au pire déplace toi à la préfecture et tu demandes aux renseignements.

Bon courage.

Par **lulunchik91**, le **15/06/2014** à **10:08**

Bonjour. Je compte partir à l'etranger avec mon enfant. Enfan j'ai reçu la convocation pour obtenir document de circulation pour ma fille. A la prefecture on ma delivré DCEM pour ma fille. Mais si elle est née en France, normalement ce n'est pas un TIR que je dois ontenir?! Faut il leur dire ça ou ça n'a pas d'importance?

Par **océan77**, le **15/06/2014** à **10:54**

Bonjour
La prefecture délivré un TIR quant les deux parents ont leurs titre de sejour
Par contre si l'un des parents a son titre de sejour et l'autre n'est pas encore régularisé la prefecture délivre le DCEM pour l'enfant qui lui permet de voyager
Cdlt

Par **lulunchik91**, le **15/06/2014** à **11:04**

Son père vit même pas en France, il est en Russie. Ça doit être pour ça alors. On ma expliqué que le tir c'est un document pour un enfant née en France et pas à l'etranger. C'est pour ça que j'ai cru avoir droit à un TIR pour ma fille

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **salmahaj**, le **15/06/2014** à **21:37**

bonsoir c'est quoi la différence entre TIR et DCEM car ils ont donné un DCEM pour mon fils qui est né en France car mon mari a sa carte de 10 ans et moi je suis pas encore régularisée et je peur pour l'avenir de mon fils,!!!
cordialement

Par **jessieah**, le **10/05/2016** à **22:27**

bonjour,
je suis malgache, marier avec un français depuis 7 ans
la je viens de faire une demande de nationalité
par contre j ai une petite fille de 8ans , elle vit pas avec moi ici, elle est a l étrange avec son père.
mes questions:
- ma fille n a pas droit de nationalité français car elle ne vie pas avec moi?
- quel procédure on peux le faire?
déjà moi j ai juste envoyé mes dossier mais je n ai pas encore eu un rendez vous pour les entretiens
est ce que je peux ramener avec moi son acte de naissance , des preuves, photos de moi enceinte, papier de sortir de l hôpital après la accouchement? pour mon rendez vous?.
et si c est non donne moi des idées pour faciliter mes démarche s' il vous plait
Merci

Par **amajuris**, le **01/05/2018** à **09:14**

bonjour,
pour que votre fille profite de l'effet collectif de votre naturalisation, il faudrait que votre fille vive avec vous.
" L'enfant mineur devient français lorsque l'un de ses parents, avec qui il réside habituellement (ou alternativement), devient Français et que son nom figure dans le décret de naturalisation ou la déclaration du parent.
Toutefois, la naturalisation d'un enfant mineur, resté étranger bien que l'un de ses parents ait acquis la nationalité française, peut être demandée. L'enfant doit résider en France avec ce parent depuis au moins 5 ans à la date de la demande."
source:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3068

de ce qui précède, pour que votre fille bénéficie également de votre naturalisation, elle doit résider en france depuis 5 au moins à la date de votre demande, ce qui n'est pas le cas donc elle ne peut pas à ce jour obtenir la nationalité française ce qui est logique puisque votre fille n'a aucun lien avec la france car la résidence en france est une condition essentielle pour obtenir la nationalité française
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

salutations

Par **Sos2019**, le **14/07/2018** à **08:41**

Bonjour
Je ss marocain de nationalité francaise
J'ai demander une visa de enfant parent francais a ma fille a l'age de 14 ans
En arrivent ici en france elle a eu son DCEM valable jusqu'au sept/2019
Cette année elle a eu son bac et elle fait son inscription a la faculte
Mais elle me traite mal elle m'insulte
Et qd je lui parle elle me dit que il peux porter plaint contre moi de la mal traitence sachant que j'ai une autre fille de 10and qui nee ici a force de voir ca et le vivre elle devenu malade elle peur d'elle aussi
Moi je dit que ca va passer c'est la crise de l'adolicence
Mais non c'est vraiment trop et je peux plus j'ai peur que ca va aller trop loin avec elle
Maintenent je souhait lui enlever ce DCEM et la faire renter d'ou elle vienne
Elle n'a pas encore son Titre de sejour
Comment je peux faire ?
Est ce que le faite de porter plainte il vont la renvoiée?
Et c'est j'ai lui enlever son DCEM au maroc et ce que elle peux revenire comeme ?
Svp aider moi
Mercu

Par **morobar**, le **14/07/2018** à **11:22**

Bonjour,
Elle est vraissemblablement majeure et de ce fait échappe totalement à votre contrôle.

Par **Sos2019**, le **14/07/2018** à **14:48**

Et donc elle peux avoir le visa de retour vu que son DCEM pas perimé
Meme c'est mnt est majeure

Par **morobar**, le **14/07/2018** à **18:28**

Je l'ignore, mais cela échappe à votre contrôle.
Personne ne vous demandera votre avis ou votre autorisation.
Du moins en France.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés